



COMPTE RENDU DE SEANCE DU 19 OCTOBRE 2017

Séance du conseil municipal **du Jeudi 19 Octobre 2017 à 18h15**

Le Conseil municipal de la Commune de **Montbrun-des-corbières**

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de BOUTET Claude, Maire.

Présents : BOUTET Claude, FAUSTINO Sabine, GARCIA Fabien, GRANDJEAN Stéphanie, COMPAIN Eliane, BROTO Robert

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés : CATHARY Jean-Claude (Procuration BROTO Robert), MANITCH Serge (Procuration GRANDJEAN Stéphanie).

Démission : ALBANO Richard, LE COSSEC Gilbert, SENDRA Nicolas.

ORDRE DU JOUR :

- Aire de lavage sécurisée
- Aménagement urbain
- Travaux
- Police Municipale
- Contentieux Bd des Pins
- Délibérations diverses
- Questions et informations diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h20, et propose de respecter l'ordre du jour énoncé sur la convocation du 13 Octobre 2017. M. le Maire propose de nommer Mme FAUSTINO Sabine comme secrétaire de séance, et lui adjoint Mr Serge ESQUIVA. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 09 Août 2017.

Le compte rendu ayant été transmis avec la convocation, et considérant que tous les conseillers en ont pris largement connaissance, monsieur le Maire propose d'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 09 Août 2017. Aucune observation n'étant soulevée il a été approuvé à l'unanimité.

Aire de lavage sécurisée :

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que nous avons reçu la notification de subvention du Feader pour 35 193.06€/ht et de l'agence de l'eau pour 213 082,47€/ht. Pour rappel le montant total du projet s'élève à : 310 344,41€/ht soit la commune a obtenu une enveloppe financière à hauteur de 80%. Monsieur BOUTET rajoute que les 20% restant seront pris sur les fonds propres de la Commune. Cet équipement devrait être opérationnel pour juillet 2018 hormis la période de mise en place.

Aménagement urbain :

- *Le croisement de la RD65/165 (Escalaes/Moux), les travaux devraient commencer dans le courant du mois de Novembre prochain.*

- *Le mur du cimetière est actuellement en cours de construction par l'entreprise Fortuné. Le montant total des travaux s'élève à : 25 828.00€.*

- *Les travaux d'électricité sont également en cours sur la chapelle Notre Dame de Colombier. Les employés communaux ont fini de poser les gaines. L'entreprise TOFFOLI est attendue pour le 30 Octobre prochain pour le branchement. Il sera également nécessaire de faire passer le consuel pour la validation et la conformité de ces travaux.*

- *Des emplois goudrons étaient prévus dans les rues du Village et certains chemins mais l'annonce de la pluie et les travaux à réaliser sur Notre de Dame de Colombier ont décalé ce chantier sur la mi Novembre.*

- *Un premier devis a été réalisé pour la démolition de la bâtisse TARDIEU par l'entreprise Steph TP pour un montant de 19 700,00€/ht. Au prix de 95 000,00€ l'acquisition de la bâtisse il faut également inclure les frais notariés qui s'élèvent à 2 795,00€.*

Nombre de
Conseillers en
exercice : **08**

DATE DE LA
CONVOCATION :
13/10/2017

DATE DE
L'AFFICHAGE :
26/10/2017

Police Intercommunale :

Madame GRANDJEAN propose à l'assemblée de se joindre aux communes suivantes pour bénéficier des services d'un agent de police. La commune suite à la séance du 09 Août 2017 n'étant pas intéressée par cette prestation a fait savoir son désaccord aux communes concernées. Ce qu'il faut savoir c'est que cette démarche s'inscrit dans une continuité territoriale et que si Montbrun n'adhère pas, la commune de Roquecourbe ne pourra pas adhérer. De ce fait, nous avons demandé dans la mutualisation des heures que la prise en charge pour Montbrun d'une heure par quinzaine. Cela permettra de régler les problèmes avec les animaux et les priorités du moments. Le montant global annuel est estimé pour la Commune à 679€ la première année pour la mise en place de l'agent et à 529€ par an pour la suite. Validé par l'assemblée à 7 voix pour (Boutet Claude, Broto Robert+ Cathary Jean-Claude, Grandjean Stéphanie+ Manitch Serge) et une voix contre(Garcia Fabien).

Contentieux Bd des pins :

Monsieur BOUTET fait part au Conseil municipal de la convention tripartite adressée par Me AUSSILLOUX-SANCONIE Associés au sujet du litige entre les époux BONNAL et le GFA MAZARD sur des parcelles située au Bd des pins. Monsieur Le Maire était volontairement intervenu aux opérations de médiations.

-La parcelle acquise par les époux BONNAL de Monsieur NEBOT qui l'avait lui-même acquise de la Commune de Montbrun aurait une superficie inférieure à celle portée dans leur acte. Superficie correspondant à peu près à celle de la parcelle A1434 dont le GFA Mazard-Vitalis revendique la propriété. Nous parlons donc d'une possible erreur commise par un géomètre il y a environ une quarantaine d'années. Le protocole propose que la Commune indemnise les époux BONNAL du montant du prix d'achat soit 5500.00€ plus les frais notariés. Monsieur Le Maire indique qu'il avait donné son accord sous réserve d'acceptation par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire donne lecture du protocole d'accord. Après en avoir délibéré le Conseil rejette la solution énoncée par 7 voix CONTRE et une voix POUR (BOUTET Claude).

Délibérations diverses :

- CCRL-CM : Modification du périmètre et statuts du syndicat "Orbieu&Jourre" : Adhésion des Communes de Montbrun-des-Corbières et de Castelnaud-d'aude. Approuvé à l'unanimité

-CCRL-CM : Modification statutaire en vue de la nouvelle compétence GEMAPI : la loi modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a créé une nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au profit du "Bloc Communal". La GEMAPI constitue une nouvelle compétence obligatoire (2018) et exclusive (2020 affectée aux EPCI et FP). Cette compétence est automatiquement transférée des communes aux EPCI à FP à compter du 1er Janvier 2018. Approuvé à l'unanimité.

CCRL-CM : Adhésion à la COVALDEM : Délégation de la compétence transport et traitements des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire par la CCRL-CM à la COVALDEM 11 à compter du 1er Avril 2017. Approuvé à l'unanimité.

- Location appartement T2 Mairie : Suite au départ de Monsieur AUVRAY de l'appartement T2 Mairie situé au 5 Rue de l'église avec effet au 1er Octobre dernier, une nouvelle locataire Madame MARCQ Isabelle, est venue prendre la suite. Le montant du loyer a été maintenu à 430€/Mensuel. Approuvé à l'unanimité

- Schéma directeur de l'AEP et diagnostic du réseau Assainissement : Dans le cadre du projet de mise à jour des études lancé par la Commune et la société compteursys et G2C ingénierie, les dossiers de demande de subvention auprès du conseil général de l'Aude et l'agence de l'eau ont été déposés. Néanmoins pour que ces dossiers soient éligibles au tableau des subventions, la commune se doit d'équilibrer la part fixe de l'eau à 1.15€/ht contre 0.80€/ht actuellement. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette augmentation car l'application de ce nouveau tarif devra être mis en place au plus tard avant le lancement de l'étude. Approuvé à l'unanimité.

Prêt financier pour Acquisition Bâtisse TARDIEU : Suivant les propositions de prêts effectuées par le Crédit Agricole du Midi la solution la plus intéressante pour la commune serait sur 10ans au taux de 1.09% à échéance constante annuelle de 15 866.63 €. Approuvé à l'unanimité.

Questions et informations diverses :

Acquisition d'un petit camion Benne : Madame Grandjean fait part au conseil municipal que le service technique est constamment ennuyé pour transporter du matériel en commande et aussi pour une question pratique propose de prévoir sur le budget 2018 une enveloppe financière pour couvrir l'achat d'un véhicule adapté. Approuvé à l'unanimité.

Mise en place d'un distributeur de pain: Monsieur Le Maire annonce à l'assemblée qu'à partir du 21 Décembre prochain Madame BIGOU arrête la distribution de pain au sein de l'agence postale. L'objet invoqué est l'incompatibilité de la vente des pains avec les affaires de la poste. Pour éviter de laisser partir ce service monsieur Le maire informe le conseil municipal qu'il projette d'installer un distributeur à pains. Le coût annuel de la location s'élève à environ 400€ par mois en partie couvert par la vente des pains. L'implantation de cet appareil reste à définir même si les alentours de la salle des fêtes et de la cantine restent propices.

Repas des Aînés : La date pour le repas de nos aînés est fixée au 12 Janvier 2018.

Vœux 2018 : La date des vœux du Maire à la population est fixé au 19 Janvier 2018 à 19h00.

L'ordre du jour étant clos et n'ayant plus de questions en suspens,
Monsieur Le Maire clôture la séance à 19h45.

LES MEMBRES PRESENTS

NOM PRENOM	DOMICILE	DATE D'ELECTION	SIGNATURE
ALBANO Richard	8, Quartier J.Soulayrac 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Démission Octobre 2015
BOUTET Claude	Lot la Jouncasso 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
BROTO Robert	19, Av du 4 Août 1792 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
CATHARY Jean-Claude	4, Rue Jules Ferry 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Procuration BROTO Robert
COMPAIN Eliane	1, Rue du château 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
FAUSTINO Sabine	33. Boulevard des pins 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
GARCIA Fabien	3. Quartier J.Soulayrac 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
GRANDJEAN Stéphanie	9. Avenue des Corbières 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
LE-COSSEC Gilbert	13. Av du 4 Août 1792 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	démission Août 2014
MANITCH Serge	2. Rue Jean Moulin 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Procuration GRANDJEAN Stéphanie
SENDRA Nicolas	5. Lot la Jouncasso 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Démission Novembre 2014